

Journal de Toulouse : politique et littéraire

1. Journal de Toulouse : politique et littéraire. 1858-09-13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

JOURNAL DE TOULOUSE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Ce journal paraît tous les jours.

Edition du soir.

Toulouse, 13 septembre.

Dépêche télégraphique électrique

(PARTICULIÈRE).

Paris, 13 septembre.

La troisième journée des courses de chevaux à Bade, a été fort brillante. Le grand prix de Bade a été adjugé à *Maladetta*, appartenant à M. Lupin; Le *Handicap*, à *Mathilda*, appartenant à M. Rivière; le prix *Sandveier* à *Acajou*, à M. de Lagrange.

Le roi de Wurtemberg et les ducs de Cobourg et de Nassau assistaient à ces courses. Plus d'un million était engagé en paris.

Le *Morning-Chronicle* considère comme grave la location du port de Villefranche près de Nice, fait par la Sardaigne à la Russie.

CHRONIQUE LOCALE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Programme d'un concours pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire.

Un décret impérial, en date du 12 juin 1886, détermine que le recrutement du corps de santé de l'armée de terre aura lieu par des élèves qui, après deux années de séjour à l'Ecole instituée près la Faculté de Strasbourg, et leur réception au doctorat, sont appelés à devenir médecins aides-majors de 2^e classe, en passant un an à l'Ecole impériale d'application de médecine et de pharmacie militaires.

Pour l'exécution des dispositions du décret précité, un concours pour un nombre indéterminé d'emplois d'élève du service de santé militaire à l'Ecole de Strasbourg, s'ouvrira :

- A Strasbourg, le 11 novembre 1888;
- A Lyon, le 18 du même mois;
- A Montpellier, le 21 du même mois;
- A Toulouse, le 24 du même mois;
- A Bordeaux, le 27 du même mois;
- Et à Paris, le 2 décembre suivant.

Les conditions d'admission à ces emplois sont ainsi déterminées :

- 1^o Etre né ou naturalisé Français;
- 2^o Avoir moins de vingt-trois ans révolus au 1^{er} janvier 1889 (cette limite est absolue, et nul ne

pourra être admis à la dépasser que dans les proportions de services civils ou militaires antérieurs et pouvant être compris dans la liquidation d'une pension de retraite);

3^o Avoir été reconnu apte à servir activement dans l'armée, aptitude qui sera justifiée par un certificat d'un médecin militaire du grade de major au moins; elle pourra être vérifiée au besoin par l'inspecteur du service de santé qui présidera le concours d'admission;

4^o Etre pourvu du diplôme de bachelier ès-sciences;

5^o Avoir huit inscriptions dans l'une des trois Facultés de médecine ou dans une école préparatoire de médecine, et avoir subi, avec la note *satisfait*, les deux examens de fin d'année;

6^o Souscrire un engagement de servir dans le corps de santé militaire pendant dix ans, à compter de l'achèvement des études préparatoires et complémentaires.

(Par extension des termes de l'art. 17 du décret du 12 juin, et conformément à l'esprit dans lequel il est conçu, les candidats comptant douze inscriptions et qui auront subi trois examens de fin d'année, également avec la note *satisfait*, seront admis à concourir pour ne rester à l'Ecole de Strasbourg qu'une année scolaire et arriver à l'Ecole du Val-de-Grâce avec le grade de docteur, du 10 au 20 janvier 1890.)

Les candidats de cette catégorie ne devront pas avoir dépassé, au 1^{er} janvier 1889, l'âge de vingt-quatre ans.

Les candidats auront à requérir leur inscription sur une liste ouverte, à cet effet, dans les bureaux de MM. les intendants militaires des 1^{re}, 6^e, 8^e, 10^e, 12^e et 14^e divisions. La clôture de cette liste aura lieu dans chaque localité la veille de l'ouverture des concours.

Les candidats des concours de Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Paris, reconnus admissibles, recevront, pour se rendre à Strasbourg, une feuille de route portant allocation de l'indemnité attribuée au grade de médecin sous-aide.

Formalités préliminaires.

En exécution des dispositions qui précèdent, chaque candidat doit déposer dans les bureaux de l'intendance militaire du lieu où il désire concourir :

- 1^o Son acte de naissance dûment légalisé;
 - 2^o Un certificat d'aptitude au service de santé militaire;
 - 3^o Le diplôme de bachelier ès-sciences et les certificats d'examen de fin d'année;
 - 4^o L'indication exacte de sa demeure, pour qu'il puisse être convoqué, en temps utile, aux épreuves du concours;
 - 5^o Pour les candidats comptant des services civils ou militaires : les pièces constatant ces services.
- L'entrée des candidats à l'Ecole de Strasbourg aura lieu du 15 au 20 décembre prochain.
- Les concours a pour objet les matières qui sont enseignées pendant les deux ou trois premières années de la scolarité médicale (selon la position des candidats).

Il se compose de trois épreuves : 1^o Question écrite; 2^o Interrogation sur divers points de la science; 3^o Epreuve pratique.

Ces épreuves auront lieu devant un jury composé d'un inspecteur du service de santé militaire qui le présidera, et de deux officiers de santé militaires désignés par le ministre.

Après la dernière épreuve, le jury procède, en séance particulière, au classement des candidats par ordre de mérite.

Le classement général de tous les candidats a lieu à Paris.

Ce classement général sera établi d'après les chiffres d'appréciation obtenus par les candidats; en cas d'égalité de deux candidats, il est fait une nouvelle lecture de leurs compositions en séance du jury, qui prononce sur le rang définitif de chacun d'eux.

L'administration de la guerre se réserve de caser les élèves à l'hôpital militaire de Strasbourg, si elle le juge nécessaire.

Les élèves du service de santé de l'armée de terre sont soumis aux règles de la discipline militaire. Ils portent l'uniforme attribué par l'ordonnance du 12 août 1836 aux élèves de l'ancien hôpital militaire de perfectionnement.

Il leur est accordé, dans ce but, une indemnité de première mise fixée à 250 fr., et payable à Strasbourg, après la signature de l'engagement, dont il est question ci-dessus.

Une subvention mensuelle de 50 francs pourra être allouée à un certain nombre d'élèves, aux mêmes conditions que pour les autres écoles militaires.

Les frais d'inscription, de conférences, d'exercices pratiques, d'ex-mens, de certificats d'aptitude et de diplôme, réglés conformément au tarif déterminé par le décret du 22 août 1854, sont payés par le ministre de la guerre à la caisse de l'enseignement supérieur.

Les candidats qui, en attendant le concours, auraient pris à leurs frais, et selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, soit leur 9^e, soit leur 13^e inscription, seront indemnisés du montant de cette inscription par l'administration de la guerre.

Paris, le 20 août 1888.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, VAILLANT.

M. Léon, ancien professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Toulouse, associé libre de l'Académie des sciences, est décédé le 10 au matin, à l'âge de 95 ans, sur son domaine de Fabas.

Une erreur de mise en page dans la *Revue* d'hier dimanche, a rendu intelligibles les premières lignes du 6^e paragraphe. Ces lignes doivent être rétablies de la manière suivante : « Dans l'impossibilité d'assigner un rang aux autres exposants dans la section de l'ébénisterie, nous nous bornons à de simples citations. M. Avy, ébéniste

à Avignon, exhibe un buffet à deux corps, menuiserie fort avantageuse, et une ingénieuse table à manger, à bascule. M. Azibert, de Toulouse, etc., etc. »

M. Dobremier, chef d'escadron au 11^e d'artillerie, est classé au 10^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à remplir ses fonctions actuelles à Caen.

M. Solignac, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint à la direction de Toulouse, est désigné pour occuper l'emploi de sous-inspecteur des forges du Midi, à Toulouse.

M. Lasserre, capitaine en 1^{er}, commandant le cadre de dépôt du 8^e d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de Toulouse.

M. Rebillet, capitaine en 1^{er} au cadre de dépôt du 13^e d'artillerie, aide-de-camp de M. le général Chabard, commandant de l'artillerie dans la 12^e division militaire, à Toulouse, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer à remplir les fonctions actuelles à Toulouse.

M. Fabre de Naumas, capitaine en 1^{er}, adjoint-major au 9^e d'artillerie, prend le commandement de la 2^e batterie du 10^e d'artillerie.

M. Piquemal, nommé capitaine en 1^{er}, est classé au 10^e d'artillerie pour y occuper un emploi d'adjudant-major.

M. Millou, sous-intendant de 2^e classe à Toulouse, passe à la division d'Alger.

M. Caster, sous-intendant de 2^e classe à Digne, passe à Toulouse.

M. d'Amade, adjoint de 2^e classe à Toulouse, passe à Belfort.

M. Boissonnet, adjoint de 2^e classe à Versailles, passe à Toulouse.

M. Dacol, maréchal-des-logis, au 15^e régiment d'artillerie, décoré de la médaille militaire, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Hugelin, sergent au 93^e de ligne, a reçu la médaille militaire.

M. Babinet a adressé la note suivante au *Journal des Débats* :

Comète de M. Donati, visible à l'œil nu.

On trouve dans le journal le Nord du 2 septembre une communication adressée au ministre de l'instruction publique de Russie par M. Otto Struve, fils du célèbre directeur de l'observatoire de Poulkova, près Saint-Petersbourg. M. Otto Struve annonce que la comète découverte par M. Donati va devenir de plus en plus brillante, et qu'elle sera bientôt visible sans télescope.

Il ajoute, ainsi que je l'avais écrit dans ce journal, que cette comète n'a aucune analogie avec les autres comètes qui ont été observées dans les temps historiques. En tout cas, ajoute-t-il, ce n'est pas la célèbre comète de Charles-Quint, dont le

FEUILLETON DU JOURNAL DE TOULOUSE

DU 13 SEPTEMBRE 1888.

LE CHEVALIER JOLYOTTE.

N° 7.

(Suite. — Voir le numéro du 12 septembre 1888).

IV.

Le lendemain, M. de La Rochepont sortit pour faire une promenade, espérant que l'air du matin calmerait son agitation. Petit à petit il se mit à marcher fort vite. Il jessait sans cesse à ce troisième couvert et à l'embarras de M^{lle} Durand, lorsqu'il relevait la tête, il se trouva rue Plumet, devant le pavillon. Il pressa le pas pour s'éloigner, que force irrésistible le ramena près de la porte et il entra. M^{lle} Durand était dans le jardin, assise sous le grand ormeau.

— Je vous attendais, dit-elle.

Ce mot si simple soulagea le cœur d'Etienne d'un poids énorme.

— Ah ! dit-il en saisissant sa main, j'ai failli partir.

— C'est qu'alors vous ne m'auriez pas aimée. repartit-elle en secouant sa tête avec un mouvement de la tristesse se mêlant à la plus naïve coquetterie.

Elle l'attira sur un banc près d'elle, à l'ombre d'un lilas qui fleurissait.

— J'ai bien vu que vous étiez inquiet hier, ajouta-t-elle : vous avez refusé la main que je vous tendais; j'en ai été triste tout le soir, je crois même que je vous en ai voulu un peu. Si j'ai votre confiance, pourquoi me la retirez-vous si promptement? Mais la pensée que vous souffriez m'a fait vous pardonner.

— Voilà qui est singulier, dit Etienne déjà consolé; il y a sur votre table un couvert que j'ai toujours devant les yeux; je vois bien que vous ne voulez pas de moi, et c'est vous qui me pardonnez ! — Certainement. Là où le cœur est engagé les apparences ne sont rien.

M^{lle} Durand avait vraiment l'air d'une duchesse en parlant ainsi. Elle resta un instant muette, passant la main sur son front comme quelqu'un qui cherche à rassembler ses souvenirs, puis levant les yeux :

— Ce couvert qui vous offusque, mon ami, c'est l'histoire de toute notre vie, repartit-elle. Il attend quelqu'un et ce quelqu'un ne viendra jamais. Vous me regardez avec étonnement et semblez croire que je suis folle ou que je me moque de vous... Vous allez me comprendre tout à l'heure. Vous avez remarqué que le samedi n'est pas pour nous un jour semblable aux autres. Que d'interrogations n'ai-je pas surprises dans vos yeux ! Chaque semaine, à pareil jour, je tire de ma garde-robe ce que j'ai de plus beau, mon père met son habit noir, Jeannette a soin d'allumer des bougies et de mettre un couvert de plus sur la table. A sept heures, mon père entre avec moi dans la salle à manger, tire sa montre et appelle Jeannette. « Personne n'est venu ? dit-il. — Personne », répond Jeannette. Mon père soupire, regarde le cartel et s'assoit. « Eh bien, sers-nous, reprend-il, il viendra peut-être samedi prochain; le samedi suivant, la même scène se reproduit, et nous restons à table, tristement assis l'un devant l'autre, après de ce couvert qui attend toujours. Mon père mange à peine et moi je n'ai pas la force de parler.

Arrivée à ce point de son récit, M^{lle} Durand s'arrêta; elle paraissait très émue; et ses lèvres pâles tremblaient un peu.

— Ecoutez, lui dit Etienne, si cette confidence

ravie pour vous des souvenirs trop amers, n'achevez pas...

— Non, dit-elle avec force, vous ne m'avez rien demandé, il est juste que je vous dise tout.

Elle se recueillit un instant, puis commença un récit dont Etienne ne perdit pas un mot.

M^{lle} Durand n'avait pas toujours porté ce nom et n'avait pas été toujours professeur de langues. Autrement elle habitait Nantes, où il était à la tête d'une maison de commerce qui avait son rang parmi les plus considérables de la ville. Sa réputation de probité égalait son crédit. Il avait alors un associé auquel une étroite amitié l'unissait plus encore que la question d'intérêt.

— Mon père, qui avait quelques années de plus que lui, traitait cet ami comme un fils, poursuivait M^{lle} Durand, et celui-ci, dans ses jours de gaieté, appelait mon père son oncle. Cette vive et sérieuse affection provenait de circonstances particulières. M^{lle} Durand, poussé par un sentiment spontané, avait eu occasion de se dévouer pour cet ami qui, de son petit nom, s'appelait Louis. Un jour, étant à jouer au bord de la Loire, à l'époque où ils étaient l'un et l'autre au collège, il tomba dans l'eau; un moulin n'était pas loin, et Louis, qui ne savait pas nager, était en grand péril. Mon père n'hésita pas et se jeta dans la rivière; il saisit son camarade d'un main, et de l'autre se suspendit aux branches d'un arbre. Quand on accourut, le sauveur était à bout de force; mais il aurait certainement péri plutôt que de lâcher son petit ami. Une autrefois, au temps de leur jeunesse, M^{lle} Durand fut informé que Louis avait eu une querelle avec un officier dont le régiment quittait Nantes dans la journée. On avait remis la rencontre à huitaine. Mon père monta à cheval, et fit si bien, qu'à la première étape il força l'officier à se battre, et lui mit trois poings de fer dans le corps. L'affaire avec

Louis fut arrangée immédiatement. Tous ces dévouements successifs attachaient M. Durand à son ami par des liens qui semblaient indestructibles. Hélas ! un hasard fit bien voir qu'ils avaient la fragilité du verre !

La petite duchesse s'arrêta. Pendant une minute elle ne put continuer.

— Pardonnez-moi, dit-elle; je touche à l'heure critique de notre vie... que de fois j'ai vu mon père pleurer en y pensant.

Elle fit un effort sur elle-même et reprit son récit :

— Chaque semaine, et le samedi, il était de règle que M. Durand reçût à sa table son associé. Le travail était fini; on laissait les préoccupations dans le bureau, et on se livrait galement au bonheur d'être ensemble. Quels beaux projets ne faisaient-ils pas pour l'avenir ! Aucun nuage n'avait encore troublé l'union de ces deux amis, et jamais, pendant de longues années, l'un n'avait manqué de s'asseoir à la table de l'autre. Louis, qui était alors bien jeune, se rappelait encore ces jours heureux. Avec quelle joie ne courrait-elle pas au-devant de son père ! Un soir, M. Durand entra bouleversé : une opération à laquelle il s'était livré pendant une absence de son associé, et sans le consulter avait mal tourné. Le chiffre de la perte était considérable. M. Durand en fit l'aveu. Son ami était depuis un mois dans une disposition d'esprit chagrine. Il fronga le sourcil.

— Voilà ce que c'est que d'agir à la légère, sans parler à personne ! s'écria-t-il.

M. Durand, un peu étonné, le regarda.

— Que veux-tu ? c'est un malheur, dit-il, mais la maison est assez riche pour payer.

Louis frappa du pied.

— La maison, la maison ! voilà qui est bientôt dit, repartit-il. Au point de vue légal elle sera con-

retour attendu, en vertu d'hypothèses purement gratuites, a tant effrayé le public dans les dernières années.

Hier, vendredi, d'après un petit message de M. Foucault, nous nous sommes dirigés, M. Faye et moi, au domicile des télescopes paraboliques, et nous avons joué en plein d'une des plus belles contemplations du ciel étoilé. La comète Donati, la cinquième de cette année, est visible entre la Grande-Ourse et l'horizon comme une étoile au moins de troisième grandeur. Elle se couche vers neuf heures et demie, mais elle reparait vers trois ou quatre heures du matin.

Elle vérifie par son éclat les entées de M. Donati. Le noyau en est très-brillant et tout à fait distinct de la queue légère qu'elle projette vers le nord à l'opposé du soleil. L'éclat de cette queue est très-irrégulier, et l'étude de la polarisation de la lumière de la comète nous fournira de curieux résultats physiques.

Le public sera donc admis gratuitement à voir cette comète tous les soirs où le temps sera clair, et dans toutes les localités, de huit heures à neuf heures, au-dessous du carré ou trapèze de la Grande-Ourse, à moitié distance à peu près entre ces étoiles et l'horizon.

RABINET, de l'Institut.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

De M. Bianchi. — Du 12 septembre.

Thermomètre centigrade minimum + 15°/7.
maximum + 30°/1.
Baromètre. — Etat du ciel. — Vents.
9 h. du m., 0°/754 9 — Beau. — SE.
3 h. du soir, 0°/754 1 — Id. — SE.
Le baromètre baisse un peu.
Le vent d'autan souffle avec force. Le temps est d'ailleurs très beau.

Du 13 septembre au matin.

Température minimum + 19°/5.
Le baromètre continue de descendre, il est à variable.
Le vent d'autan souffle toujours avec force. Le temps est néanmoins toujours beau.

Pour toute la chronique locale : A. Pujol.

On nous écrit d'Albi, 12 septembre :

La vigne est magnifique aux environs d'Albi. Un arrêté de M. le maire fixe les vendanges au 21 septembre.

Dans le territoire de Gaillac, la récolte a aussi les plus belles apparences. Ici, comme partout, l'ottium a presque entièrement disparu.

Sont institués :

Président du tribunal de commerce de Moissac (Tarn-et-Garonne), M. Castex neveu (Paul-Hugues), réélu.
Juge au même siège, M. Lemboules (Cyprien), réélu.

Suppléants au même siège, M. Larnaudès (Guillaume), en remplacement de M. Cause, et M. Rousset fils, en remplacement de M. Belon.

Car cassonne, 12 septembre.

Un arrêté de M. le préfet de l'Aude institue un concours pour l'encouragement à l'élevage du cheval. Ce concours aura lieu au chef-lieu de chaque arrondissement, savoir :

À Narbonne, le jeudi 7 octobre ; à Limoux, le 8 octobre ; à Carcassonne, le 9 ; à Castelnaudary, le 11.

Une somme de 4,000 f. sera affectée à ce concours.

On écrit de Castelnaud-Magnoac à l'Echo des Vallées :

Le sieur Mathe, fermier de M. Ader, négociant à Castelnaud-Magnoac, a empoisonné la semaine dernière quatre vaches, en leur donnant à manger du

sorgho. M. le Préfet a immédiatement ordonné une enquête, de laquelle il est résulté que c'était réellement un empoisonnement. Avis aux agriculteurs qui, dans la prévision de la cherté des fourrages, avaient semé l'an dernier du sorgho, sur les instances même de l'autorité administrative.

On lit dans le Courrier du Gers :

En instituant ses fêtes annuelles, la Société départementale d'agriculture et d'horticulture du Gers est entrée dans une voie dont il était impossible, à l'avance, de mesurer toute l'étendue. Aujourd'hui quatre épreuves successives ont eu lieu : elles permettent de définir les résultats acquis par l'action directe des notabilités agricoles du département. Ces résultats se traduisent, — nous venons d'en avoir la plus éclatante démonstration, — par un progrès considérable pour le présent, et par des garanties certaines, infaillibles de nouveaux succès pour l'avenir. Nous n'exprimons pas une opinion isolée : c'est celle de toutes les personnes qui, venues de près ou de loin, ont assisté, comme nous, à la splendide exposition qui a eu lieu, les 7 et 8 de ce mois, à Mirande.

Le nombre et les qualités des animaux, des produits, des machines et instruments admis à concourir ont réalisé et même dépassé toutes les espérances.

La partie sans contredit la plus saillante, sinon la plus recherchée du concours, était les animaux de l'espèce bovine. Echelonnés en contre-bas du boulevard de l'est, ils constituaient un magnifique ensemble. Les plus beaux types du pays y avaient pris place. Là, les vrais agriculteurs, les hommes pratiques étaient dans leur centre ; et à voir l'empressement, le soin, la religieuse attention avec lesquels la population vraiment campagnarde comparait et supputait le mérite de chaque animal, on comprenait que là aussi se trouvait le plus vif et en quelque sorte le plus réel intérêt. Les sujets de l'espèce bovine se faisaient remarquer par une perfection de formes qui a dû rendre la mission des examinateurs difficile, et qui atteste, au point de vue de l'élevage du bétail, combien est grande l'influence de l'exemple et de l'émulation puisés dans les expositions agricoles périodiques.

Quoique moins largement représentés, les espèces ovine et porcine étaient également dignes de fixer les suffrages des connaisseurs : ils ne leur ont pas fait défaut.

Nous passerons, sans nous y arrêter, sur l'exposition des oiseaux de basse-cour, — bornons-nous à consigner cette observation, que si l'arrondissement de Mirande en a pour ainsi dire fait à lui seul tous les frais, il a du moins prouvé qu'il ne voulait pas, sous ce rapport, non plus que sous celui de l'industrie appliquée à l'agriculture, rester en arrière de ses voisins.

En effet, c'est dans la fabrication des machines et instruments destinés à abréger les travaux agricoles, que l'arrondissement de Mirande et principalement le chef-lieu ont devancé les autres contrées du département. Nous avons parcouru la longue ligne des instruments et machines exposés, et nous avons apporté, dans notre examen, un zèle consciencieux. Nous avons — pourquoi ne pas le dire ? — été émerveillés. Mirande peut être fier d'avoir pu montrer, cette année, les nombreux ouvriers qui lui appartiennent en propre parmi tous ceux qui, dans ce pays, se sont voués à la solution du problème de la substitution de la force mécanique à la force humaine ; quelques-uns de ces ouvriers sortent, animés d'un intelligent et patriotique dévouement aux intérêts bien entendus de l'agriculture, méritent que leurs services soient utilisés. Le jury les a fait connaître : à la propriété de tirer parti de leur bonne volonté et de leurs courageux efforts.

Dans la série des produits agricoles et horticoles, décernons une mention spéciale à la culture maraîchère. L'an dernier, Condom s'était distingué par la variété et le choix de son exposition ; on était autorisé à douter de la possibilité d'une amélioration aussi prochaine. Cette amélioration a-

— elle été obtenue ? Tout compte gardé, nous le croyons. Toujours est-il qu'elle n'existe, en réalité, que grâce à la persévérance des exposants : ils ont été, en général, les mêmes que l'année dernière. Il est à souhaiter que la culture maraîchère ne soit pas maintenue à l'état permanent de monopole ; toutes les exploitations rurales y sont intéressées ; elles pourraient y trouver une source abondante de profits.

L'horticulture proprement dite avait aussi fourni une ample provision de produits. Il y avait à Mirande des collections de fleurs des plus remarquables. Plantes exotiques et indigènes captivaient, à l'envi, tous les regards.

En somme, l'importance du concours n'était point en disproportion avec l'immense affluence de population qu'il avait attirée. Rues, places et proménades regorgaient littéralement de visiteurs. Aussi, lorsqu'à deux heures, le 8, jour de la distribution des prix, le jury vint prendre place sur l'estrade d'honneur qui lui avait été réservée, et que la foule tout entière se fût répandue, comme un flot, sur les boulevards, c'était, je vous assure, un spectacle beau et imposant à la fois, que cette multitude assistant, silencieuse et recueillie, à une fête dont les héros étaient des agronomes, des ouvriers ou de modestes laborieux ; — honnêtes gens tous, qui avaient attendu qu'une récompense bien légitimement due allât au devant de leurs services, de leurs labeurs, de leurs vertus, et les tirât de l'obscurité !

M. le vicomte de Gauville, préfet du Gers, présidait la fête, ayant à ses côtés M. Graulier de Casagrande, député de l'arrondissement, et M. le comte de Barrau, président de la société d'agriculture et d'horticulture.

Des discours ont été prononcés par M. Aubian, maire de Mirande, M. de Barrau, président de la Société, M. le vicomte de Gauville, préfet du Gers, et M. l'abbé Dupuy, secrétaire général. Puis a eu lieu la distribution des prix. (Courrier.)

Bayonne, 12 septembre.

On nous assure que l'Empereur vient d'approuver les plans d'un agrandissement notable de la ville Eugénie. La façade ayant vue sur la mer serait prolongée du côté du phare, et deux ailes en retour formeraient une seconde cour au nord de la cour d'honneur actuelle. Les travaux commenceraient aussitôt après le départ de Leurs Majestés, et seraient terminés lors de leur arrivée l'année prochaine. (Messager.)

Montpellier, 12 septembre.

Avant-hier soir, vers 5 heures, un soldat du 2^e régiment du génie en garnison à Montpellier, le nommé Fresson, âgé de vingt-cinq ans, s'est suicidé d'un coup de fusil dans les latrines du polygone. Ce malheureux avait la fâcheuse habitude de se livrer à la boisson. Peu de temps avant de s'abandonner à cet acte de désespoir, se trouvant échauffé par le vin, il dit à ses camarades : « Je viens d'en prendre une bonne, mais ce sera la dernière. » On considéra ces paroles comme un serment d'ivrogne, mais elles annonçaient malheureusement un dessein qui ne tarda pas à se réaliser, et qui montre une fois de plus à quels tristes effets aboutit trop souvent l'ivresse. (Messager.)

Le conseil de la Drôme a émis le vœu suivant sur le reboisement des montagnes :

« Vu les vœux antérieurs et nombreux du conseil général sur le reboisement des montagnes ;
« Considérant que le débaissement des montagnes est une des causes principales des inondations qui se produisent depuis plusieurs années ;
« Considérant qu'il importe à l'avenir, de l'agriculture d'arrêter les progrès du mal et de reconstruire la terre végétale sur le flanc des montagnes ;
« Le conseil général appelle l'attention du gouvernement sur l'urgence de plantations nouvelles ou de semis, dont on pourrait activer l'exécution, soit en procurant des plants et des graines aux parti-

culiers et en concédant des primes, soit en encourageant de plus en plus les communes à faire soumettre au régime forestier leurs landes et montagnes ;

« Le Conseil pense toutefois que, dans l'intérêt des populations des montagnes et de l'alimentation publique, il conviendrait d'accorder la dépaissance dans les bois défensables ;

« Enfin, le Conseil réitère le vœu que, dans un intérêt d'ensemble, l'administration des forêts soit détachée du ministère des finances pour être transférée à celui de l'agriculture. »

Lyon, 10 septembre.

Une singulière aventure a mis en émoi, ces jours derniers, une maison du quartier Louis-le-Grand. Quelque invraisemblable qu'elle paraîsse, on nous en garantit la parfaite authenticité.

Un soir de la semaine dernière, il était huit heures environ, le concierge, une lampe à la main, montait les escaliers de la maison confiée à sa garde. Arrivé au 1^{er} étage, il jeta autour de lui un regard scrutateur, et quelle ne fut pas son émotion en apercevant que la porte de l'appartement du premier était entrouverte !

Pour s'expliquer cette surprise, il faut savoir que les locataires de cet appartement se trouvant à la campagne, cette porte entrebâillée devait être pour notre portier l'indice de la présence d'un malfaiteur.

Mais quel était l'audacieux personnage qui, à une heure si peu avancée de la soirée, sans tenir compte du voisinage du cèrèbre et se jouant de sa surveillance, avait osé pénétrer dans ces lieux confiés à sa garde. C'était un mystère que le malheureux ne pouvait s'expliquer et que le récit des faits éclaircirait.

Après avoir repris un peu de calme, notre homme s'armant de courage, marchant sur la pointe des pieds et retenant son souffle, poussa la porte, bien déterminé à faire un mauvais parti à l'effronté voleur ; mais à peine avait-il fait un pas dans le corridor, qu'il recula d'effroi : il se trouvait en face d'un homme qui marchait sur lui à main armée. Ce dernier, qui se trouvait en face de lui, était le même homme qui, le jour même, avait été arrêté par le concierge qui se hâta de rebrousser chemin et de tirer la porte à lui. Puis, sans songer que le voleur pouvait être entré par l'intérieur et lui échapper, il se rendit chez le commissaire de police du quartier.

Ce magistrat, accompagné de ses agents et d'un serrurier, se hâta de se rendre à l'appel qui lui était fait. On pénétra dans l'appartement ; mais malgré les plus minutieuses investigations, on ne découvrit la trace d'aucun être vivant. Le commissaire et ses agents se retirèrent alors que le portier, fort intrigué que cette visite fût restée sans résultat et pensant que le malfaiteur avait pris la fuite ; tout le monde se trouvait près de la porte d'entrée, lorsque le concierge poussa un cri. Il venait d'apercevoir l'homme qui s'était introduit, au même endroit où il l'avait vu la première fois. Le commissaire et les personnes qui l'accompagnaient avaient ouvert les yeux, ils ne voyaient rien, lorsque, à force de suivre l'indication du portier ils s'expliquèrent l'hallucination sous le poids de laquelle se trouvait le pauvre homme.

— C'est là que vous voyez le voleur ? lui dit le commissaire.

— Oui, monsieur.

— Là, en face, ajouta le magistrat en montrant une armoire.

— Précisément. Regardez...

— Et vous ne le reconnaissez pas, ce voleur ?

— Pas du tout.

— Eh bien ! ajouta le commissaire, je vais vous le faire connaître et le mettre en état d'arrestation. Et le magistrat posa sa main sur l'épaule du portier.

Ce mouvement, qui se reproduisit en face de lui, ouvrit enfin les yeux au malheureux Pipelet, et dissipa l'erreur étrange dans laquelle il était tombé.

En effet, lorsque, en montant l'escalier et trou-

jamé à payer, c'est possible, mais équitablement, moi, je ne dois rien.

M. Durand pâlit à ce mot et ne répondit rien ; mais le lendemain il avait liquidé sa part d'intérêt dans la maison et satisfait les créanciers. Deux jours après il quittait Nantes. M. Durand était le moins riche des associés ; il ne lui resta presque rien. Il se retira dans un petit port de mer et fonda un nouvel établissement avec quelques fonds qu'on lui prêta sur sa grande réputation. Un instant il eut l'espoir de se relever, mais le malheur sembla s'acharner après lui. Une crise commerciale fit crouler sa maison au bout de cinq ou six ans. Il voulut qu'à quel temps eût lieu la mauvaise fortune, le flot de l'adversité fut le plus fort. M. Durand, découragé et à bout de ressources, se réfugia à Paris. Les quelques meubles qu'il avait sauvés du naufrage payèrent les frais du premier établissement et permirent d'attendre les leçons qu'il chercha pour lui et que sa fille trouva pour elle.

— Et l'associé ? demanda Etienne.

— Un temps il resta sans nous donner de ses nouvelles, répondit M. Durand. Je crois bien qu'une sorte de mauvais orgueil le retenait, car au fond il n'était pas méchant ; puis il fit offrir à mon père de transiger.

Puis tard, quand il apprit notre dernière catastrophe, il envoya sous enveloppe, à notre adresse, un bon sur la Banque d'une valeur égale à la somme que son ancien associé avait payée. Mon père renvoya le bon. Plus tard encore, à Paris, il écrivit pour entrer en arrangement par l'entremise d'un homme d'affaires ; il offrait le capital avec les intérêts. Que vous dirai-je ? Il offrit de l'argent et ne tendit pas la main ; on sentait bien le regret chez lui, le cœur ne s'y montrait pas. Un bon mouvement, ce simple mot : « J'ai eu tort, em-

brasse-moi ! » eût plus fait que tout cela.

Je ne sais quelle vanité blessée l'a comme bâilloné. Mon pauvre père éprouvait comme une secousse à chaque nouvelle proposition ou il voyait comme une pensée d'automne. Pour s'y soustraire, il changea de nom et de quartier. Depuis lors nous n'avons plus eu de relations ni directes ni indirectes avec celui qui fut notre ami si longtemps.

Peut-être trouverez-vous que mon père s'est montré bien rigoureux dans son silence, et nous entiers dans sa première résolution. Considérez cependant que Louis n'était pas pour lui un homme auquel l'attachait seulement le lien d'un contrat commercial. On dit que le ressentiment se mesure à l'offense. Le coup avait porté au cœur. Venant de Louis à son associé, c'était comme si un fil eût frappé son père. Mais le croiriez-vous ? Cette douce habitude que mon père avait contractée dans des temps heureux, il n'a pu s'en défaire dans l'adversité. Après tant d'années passées loin de tout plaisir et de tout amusement, sa seule joie, joie bien amère, est de l'attendre à dîner chaque semaine, le samedi soir. Quelque chose qui lui tient au cœur lui manquerait s'il ne voyait pas le couvert de Louis mis à table et s'il ne s'apprêtait pas, ainsi que moi, à le recevoir. Il sait, ce pauvre père, que Louis ne viendra pas, il n'en peut douter et il éprouve comme un âpre besoin de s'en souvenir. En esprit, il le voit, il lui parle. Je l'ai vu pâlir ces jours-là, quand par hasard un coup de sonnette retentit. Il tourne la tête à demi vers la porte, sa main tremble, il me regarde fixement et il soupire. J'ai fait une tentative ou deux pour rompre le cours de ces périodiques attentes. J'ai compris que mon père ne souffrirait trop s'il y renonçait. Je laisse faire, j'attends comme lui, et les jours passent.

— Mais, demanda Etienne, comment avez-vous

fait pour vivre, si rien ne vous restait ?

M. Durand joignit les mains.

— Dieu le sait dit-elle. De petites créances ramassées çà et là, la vente de quelques bijoux, de ces ressources qui vous arrivent aux heures où on les attend le moins nous ont quelque temps soutenus. La ruine est longue à se faire dans les maisons où la prospérité a longtemps régné ; elle vient par secousses lentes et successives. Pour moi, je n'étais pas d'un caractère ni d'un tempérament à y croire. Et puis mon père mettait un art si exquis à m'en cacher les effets !

Rien n'avait été épargné pour me rendre heureuse. Je grandissais comme un oiseau dans la maison. On ne me changeait rien à mes habitudes, on m'aimait de plus tendre, mais le plus aveugle. On aurait dit que mon père voulait élever un bœufier de la mauvaise fortune et moi. Ah ! quelquefois j'en ai voulu à mon excellent père de cette tendresse exclusive et jalouse qui m'a livrée sans armes aux atteintes de l'adversité.

Un matin, il me dit en pleurant que tout était fini... Ce n'était plus le luxe, ce n'était pas même l'aïeance... la pauvreté frappait à notre porte, et jamais je n'avais compté ! Quel réveil ! Je fus bien vite dépouillée des vêtements qui me paraient ; la laine, sans transition, succéda à la soie. La vanité de mes études devint une ressource sérieuse. Mais vous m'aviez devinée, Etienne, à ce bal où je rencontrais votre regard, et vous m'aviez rien oublié, quand plus tard, chez M. de Champenois, mes doigts frémissaient au contact de la dentelle et du satin ! Que toutes et qu'elles révoltes ! Tous mes instincts, aidés par mon éducation, me possédaient vers les choses auxquelles il me fallait renoncer. La nécessité me faisait une loi d'apprendre l'économie, et je ne sais quels appétits en rumeur me

conseillaient la recherche et la dépense.

Oh ! mes angoisses ! je vous les avoue, à présent qu'elles sont éteintes... Elles grandissent bien encore, pareilles à des bêtes fauves qu'on a muselés, mais je les ai vaincues par l'effort persévérant d'une fierté qui voulait être au niveau de toutes les difficultés. Elles sont rares, maintenant, ces révoltes, mais je ne souhaiterais pas à ma plus mortelle ennemie de subir de telles épreuves. L'âme qui en sort victorieuse y perd sa candeur innocente. Ce sont des larmes sans nombre suivies de colères sans issues, de longs désespoirs dans lesquels on se débat. Quels regrets, quels souvenirs poignants vous poursuivent et vous assaillent ! Il y a des heures où on se surprend envenime, et on a horreur de soi. Que j'aurais été plus heureuse si mon père m'avait élevée dans d'autres idées et loin de ces élégances et de ce faste dont j'étais comme imprégnée ! J'ai résisté aux appels de l'habitude, de la tentation, du désir, mais aux dépens de ma santé, de ma jeunesse, de toutes les meilleures choses qui font la fraîcheur de la vie ; je suis pliée bien plus que soumise. Ce qui m'a épaulée, ce n'est mon isolement. Quand je me suis vue aux prises avec le besoin et partout entourée de honteuses sollicitations, mon cœur s'est soulevé, mon courage est venu de mon indignation, et pour ne pas ressembler aux autres, l'orgueil m'a soutenue. Oui, l'orgueil a été ma cuirasse et mon épée, et c'est par l'orgueil que je me suis domptée.

M. Durand se tut : on ne voyait plus une goutte de sang sur son visage, qu'il avait la pâleur de la mort. M. de La Rocheport prit sa main silencieusement et la pressa sur ses lèvres.

AMÉDÉE ACHARD.

(La suite à demain.)

vant la porte ouverte, il était entré dans le corridor, c'était son image reproduite par une armoire à glace placée en face de la porte palier qu'il avait prise pour un miroir. Après la visite du commissaire, et en se retrouvant à la même place, il ne se reconnaissait pas dans l'avantage et se prenait pour le malheureux, et il avait fallu le geste du commissaire pour le ramener à la réalité et lui dessiller les yeux.

Quant au fait de la porte ouverte, il paraît qu'une domestique qui était venue chercher quelque chose dans l'appartement avait négligé de la refermer et causé, par son oubli, tout ce retentissement.

(Salut public).

On lit dans l'Union :

Une remarquable exposition vient d'avoir lieu à Dijon. Les beaux-arts, l'agriculture, l'industrie y étaient représentés. La distribution des récompenses a été faite par M. le ministre de la guerre, né à Dijon, et qui porte un vif intérêt à sa ville natale.

Après un discours attentivement écouté et fort applaudi, le maréchal a remis, au nom de l'empereur, la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. Vernier, maire de la ville. La même distinction a été accordée à M. Jobard, de Bruxelles. Un libraire éditeur de Dijon, M. Antoine Maître, dont les productions artistiques sont justement appréciées, a été nommé chevalier du même ordre.

La proclamation des noms des exposants a eu lieu ensuite. La médaille de l'empereur (beaux-arts), a été décernée à M. Pils, de Paris; des médailles d'honneur ont été accordées à MM. Bouquereux, Leloux de Paris et Michaud, de Dijon.

Pour les beaux-arts industriels, les médailles d'honneur ont été décernées à M. Christophe et C^e, Ecker Durand, Rudolphi de Paris, Tajini de Dijon. Les exposants parisiens ont remporté une grande partie des récompenses.

Marseille, le 10 septembre.

Un détachement du 70^e de ligne, fort de 2 officiers et 200 hommes, est arrivé dans notre ville, où il vient s'embarquer pour l'Afrique.

Le général Marcel et le nouveau préfet Charmemille partent demain pour Alger.

Une lettre de Tripoli de Barbarie dit que la peste continue toujours à Bengazi le 7, et qu'il mourait chaque jour 7 à 8 personnes sur une population réduite à 2,000 âmes. Cependant l'opinion générale était que le mal diminuait, et les attaques étaient plus rares et moins foudroyantes.

Tout allait bien à Tripoli et dans la campagne jusqu'au delà du golfe de la Syrie.

Le 17, une assemblée de tout le corps consulaire a eu lieu dans le château, sous la présidence du pacha; les mesures suivantes y ont été résolues :

Le cordon sanitaire établi le long du golfe a été renforcé de soldats réguliers turcs qui ont plein pouvoir de fusiller ceux qui voudraient forcer le passage.

Un médecin a été envoyé à Mesurata pour se porter sur tous les points où sa présence sera nécessaire.

Les navires venant de Bengazi en lest feront quarante jours de quarantaine. On repoussera les bâtiments chargés.

La quarantaine pour les provenances de Malte sera de dix jours avec ventilation des marchandises susceptibles. Ces provenances ne seront reçues qu'à Tripoli; on les repoussera de tous les points de la côte.

Pour les provenances d'Alexandrie, la quarantaine sera de quinze jours.

Personne n'est mort au lazaret de Tripoli.

Italie.

(Correspondance particulière).

Naples, 7 septembre 1858.

La grand-aubaine du jour pour la capitale des Deux-Siciles, serait certainement la belle fête religieuse et militaire de la *Madonna di Pia di Grotta*, si chère aux Napolitains, qui aura lieu demain, si l'opinion publique n'était vivement préoccupée des bruits qui ont circulé et qui circulent encore relativement aux conditions que le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James, mettraient au rétablissement des relations diplomatiques avec la cour de Naples.

Quoiqu'il ne m'ait pas été donné jusqu'à présent de connaître d'une manière bien exacte la teneur de ces conditions, je crois devoir cependant vous les énumérer, d'après la version généralement accréditée dans les salons ordinairement les mieux informés.

Les puissances occidentales poseraient donc comme condition *siné qua non* :

1^o La résidence ordinaire du roi dans sa capitale.

2^o Le renvoi du cabinet actuel et son remplacement par des ministres sérieux qui, par leurs talents et leur dévouement au bien public, offriraient tout à la fois des garanties au trône et au pays.

3^o L'inauguration d'un système régulier dans l'administration.

4^o Enfin la réorganisation de la consulte d'Etat selon l'esprit qui a présidé à son institution, de manière à ce que ce premier corps de l'Etat redonnât un contre-poids à l'arbitraire ministériel.

De là le bruit d'un changement de ministère s'est accrédité depuis deux jours, et comme cela était bien naturel dans un pays qui souffre de l'incorrigibilité des ministres et des abus qu'elle favorise. Cette nouvelle a excité une joie universelle; elle a fait repaître l'espérance chez tous les hommes d'ordre dévoués au trône et au bonheur de leur pays, alors surtout qu'on désignait l'illustre général Filangieri comme devant être le chef du nouveau cabinet qui se compléterait d'hommes vraiment dignes de la confiance du roi et de celle de la nation.

Avec tous les amis de l'ordre en Italie, je fais certainement des vœux ardents pour qu'un changement de ministres se réalise, mais je ne saurais cependant vous le garantir, et s'il m'est permis de hasarder une opinion, je vous dirai même que je n'y ajoute pas foi; car je crois savoir de bonne source que le roi, dans la pensée que l'indépendance de sa couronne se trouverait froissée par les conditions des cabinets de Paris et de Londres, les aurait formellement repoussées comme bases d'un rapprochement.

A ce point de vue, l'on ne saurait blâmer le roi d'avoir voulu sauvegarder, dans sa personne, le grand principe de l'indépendance des Etats; mais il serait bien à désirer que ce monarque, ouvrant enfin les yeux sur la corruption de son entourage et s'inspirant de sa vieille sollicitude pour le bonheur de son peuple, inaugurât spontanément quelques réformes aussi nécessaires à la stabilité de son trône qu'à la prospérité de ses Etats.

Pour mieux vous faire comprendre les puissants motifs des populations à désirer le changement des dépositaires actuels du pouvoir en ce qui résume le plus déplorable système d'administration, il ne sera pas inutile de vous rapporter *un fait* qui donne une idée du mauvais régime sous lequel tout languit dans ce beau pays, favorisé par la nature et si négligé par les hommes.

Vous le savez, après l'attentat de Milano, c'est-à-dire au mois de janvier 1857, une commission de cinq membres, pris dans la haute magistrature, fut chargée de visiter les diverses provinces continentales du royaume, afin de s'enquérir des abus existants et de signaler les réformes jugées nécessaires; mais comme on devait s'y attendre, les intrigues de la camarilla et des divers départements ministériels, notamment du ministère de l'intérieur et de la police, celui de tous où les abus se sont le plus développés sous l'administration de M. Balbani, ont malheureusement parvenus à entraver les travaux de la commission, et enfin à empêcher qu'elle ne fit arriver la vérité jusqu'au trône.

Un des membres de cette commission, qui occupa un rang élevé dans le ministère public, intimidé à la vue de la puissante coalition formée par la défense des abus, a jugé prudent, dans un intérêt personnel, de brûler toutes les notes qu'il avait recueillies, et le rapport qu'il avait rédigé pour être remis au roi; mais un autre membre, conseiller à la Cour suprême, prenant sa mission plus au sérieux, et considérant comme un impérieux devoir de faire connaître la vérité au roi, a été victime de son loyal dévouement au bien public; car dans le but de frapper de discrédit tout ce qu'il aurait le courage de dire, chose vraiment incroyable, on est parvenu à le faire passer pour fou, sans reculer devant la crainte de lui faire perdre son siège à la Cour suprême qu'il devait de longs et honorables services. Cependant la vengeance de ceux qui, vivant des abus, se sont dès lors opposés à toutes réformes, ne s'est pas bornée à cet acte d'un odieux machiavélisme, car ce qui vous étonnera et vous indignera surtout, c'est qu'une foule d'honorables propriétaires qui avaient été appelés à déposer devant les commissaires royaux, ont été brutalement jetés en prison où la plupart gémissent encore.

Il est inutile de vous dire que tous les autres membres de la commission, désertant le devoir que leur imposait la confiance royale, ont fait un rapport favorable à l'état actuel des choses.

Tels ont été les tristes résultats de cette commission que, dans sa sollicitude pour le bonheur de son pays, le roi avait chargé de rechercher les abus et d'étudier les réformes utiles.

Le plus célèbre avocat de Naples, qui passait en même temps pour le plus éminent jurisconsulte de toute l'Italie, M. Antoine Starace, est mort avant-hier, à un âge où il lui était permis d'espérer encore de longs jours.

Pour extrait : A. Pujol.

PARIS, 11 Septembre.

(Correspondance particulière).

Le mouvement d'affaires qui depuis près d'un mois s'est produit à la bourse de Paris, a surpris bien des personnes. En 30 jours la rente 3 0/0 a monté de plus de 4 francs, et toutes les valeurs ont éprouvé une hausse proportionnée. Les spéculateurs qui depuis le mois de janvier s'étaient mis à la baisse sur toutes les valeurs ont repris confiance.

Les nouvelles officielles de la Chine ont ajouté un détail important à celles qu'on connaissait déjà sur le traité chinois. Les puissances occidentales auront le droit d'avoir une ambassade permanente à Pékin. C'est là une grande et sérieuse garantie pour l'exécution du traité et l'unique moyen d'exercer sur le gouvernement chinois une action utile aux intérêts de l'Europe. Seulement, on risque de voir s'établir à cette Cour des rivalités d'influence entre les représentants des diverses puissances, et ce poste diplomatique exigera certainement une habileté et un tact tout particuliers.

Nous avons reproduit ces jours derniers un passage de la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge*, annonçant de la façon la plus absolue l'établissement du libre-échange en Algérie.

Des renseignements, puisés à bonne source, nous permettent d'assurer que ce journal était mal informé; le Gouvernement de l'Empereur n'a rien décidé de pareil.

Les journaux allemands s'occupent toujours de la question monténégrine et ne se privent pas de critiquer les intentions des puissances favorables à ce petit Etat.

Une lettre de Vienne publiée par le *Temps de Berlin* dit que l'on se préoccupe beaucoup, en Autriche, de la fermentation qui règne parmi les slaves méridionaux. On les surveille attentivement à Vienne et dans les provinces. On assure qu'on a saisi à Prague les traces d'une société secrète dont

les ramifications s'étendraient jusqu'en Russie et dont la correspondance qui est tombée entre les mains du gouvernement, serait plutôt de nature révolutionnaire que nationale.

Un de nos correspondants de Berlin nous parlait, il y a quelques jours, des difficultés qui existaient en Prusse pour la solution de la question de la régence. Le prince de Prusse, nous disait-il, ne veut pas précéder l'abdication de son frère, et à aucun prix, il ne consentirait à saisir les Chambres de la question d'hérédité.

On nous annonce aujourd'hui que les opinions les plus divergentes se sont produites en Prusse, au sein du ministère d'Etat sur la question du gouvernement. Le ministre de la justice M. Simon, aurait combattu comme inconstitutionnelles toutes les propositions qui tendaient à exclure l'intervention des chambres, et soutenu que, en repoussant cette intervention, on ne pouvait que conclure à l'abdication pure et simple du Roi.

La Gasette des postes de Francfort prétend que l'institution de la régence, pour un temps indéfini, répondrait parfaitement aux intentions du Roi et de son entourage immédiat, et que M. de Gerlach a eu, vendredi dernier, une longue conférence à ce sujet avec M. de Manteuffel.

Pour extrait : A. Pujol.

(Autre correspondance).

On a rendu hommage avec raison aux tendances progressives et économiques du prince Napoléon, dans son dernier rapport à l'Empereur. Il ne faut pas cependant se laisser aller à des espérances dont l'exagération serait un leurre. On a dit par exemple, que le libre-échange allait être décrété et pratiqué absolument en Algérie. Déjà même, une feuille anglaise, le *Morning Post* salue avec enthousiasme ce nouveau régime colonial comme si les ports africains étaient déjà tout ouverts aux produits anglais. Il convient de dire que si les intentions du prince ne font aucun doute, S. A. I. n'entend les réaliser qu'avec prudence, non simultanément, mais successivement, et en conciliant autant que possible les intérêts engagés dans cette grande et délicate question.

M. de Goyettou renvoyait définitivement à Rome : ainsi tombent les bruits qui avaient couru sur le remplacement du général dans la cité sainte, et sur le prétendu dissentiment qui existait entre le gouvernement papal et lui.

Si l'on en croit une correspondance slave, le prince Danilo et son beau-frère Mirko, viendraient, le mois prochain, visiter notre capitale, accompagnés d'une brillante suite de cent Monténégrins avec des flurs cheux, les poignards, les costumes et le heurt qui ont joué un si grand rôle à la récente bataille de Gradowo.

M. Ernest Feydeau, l'auteur de *Fanny*, roman que l'on a eu la prétention mal justifiée, suivant moi, de placer à côté de *Monte Bovary*, a gagné, la semaine dernière, plus de deux cents mille francs. Vous voyez quelle tentation pour ceux qui aiment à passer du manuscrit au carnet.

Le petit bonhomme de M. Feydeau risque de faire plus d'un imitateur malheureux.

La souscription pour élever une statue colossale à la Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame de France, touche à 300,000 fr.

Un chef de train de la Compagnie de l'Est a été condamné à 100 fr. d'amende, pour avoir fait partir son train avant l'heure fixée par le règlement imposé à la Compagnie.

Un duel a eu lieu à Belfort, entre un officier de la garnison et un habitant de la ville connu par ses opinions démagogiques. Ce dernier s'était livré, dit-on, à des manifestations insultantes pour l'armée, qui ont dû être relevées par l'officier.

Pour extrait : A. Pujol.

Une subvention de 2,000 fr. par mois vient d'être accordée au théâtre du camp de Châlons.

Il paraît certain que le port de Cherbourg vient de recevoir l'ordre de mettre en chantier une frégate cuirassée, c'est-à-dire recouverte de plaques de fer de 10 à 12 centimètres d'épaisseur.

Ce bâtiment, dont les plans sont déjà arrivés, doit recevoir une machine à vapeur assez puissante pour le faire classer dans la catégorie des navires à grande vitesse, malgré l'énorme pesanteur de son blindage; il sera armé de 30 bouches à feu à longue portée, appelées canons rayés, et qui se tiennent avec des boulets ogivo-cylindriques.

Une autre frégate de même nature doit aussi être entreprise dans le commencement de l'année prochaine.

On dit enfin que le vaisseau le *Jemmapes*, qui est désarmé dans le port militaire, va être prochainement remonté sur les chantiers pour être transformé à vapeur, et aussi bardé de fer à l'instar des batteries flottantes.

Le *Moniteur de la Côte-d'Or* annonce que, par arrêté du maire de Dijon, une ancienne rue de la ville prendra désormais le nom du célèbre sculpteur Rodde. Saint-Bernard, Bossuet, Piron, Voltaire, le peintre Pradon, le musicien Rameau, et de nos jours le marchand Vaillant, ministre de la guerre, ont été tour à tour, à Dijon, l'objet d'une distinction semblable de la part de leur ville natale.

La *Correspondencia autografa* de Madrid donne la nouvelle suivante, qui ne s'accorde guère avec tout ce qu'on a dit des bonnes dispositions du gouvernement portugais.

Un décret, signé par le roi de Portugal le 3 septembre, porte qu'il n'entrera pas dans le royaume un plus grand nombre de Sœurs de charité et de Pères Lazaristes. Les Sœurs de charité françaises ne pourront se consacrer qu'au soin des malades pauvres et autres exercices de leur pieuse institution. Il a été créé une commission chargée d'étudier dans toutes ses relations la question des Sœurs de charité portugaises et étrangères; afin

d'introduire parmi les premières toutes les améliorations possibles. La commission sera présidée par le Cardinal-Patriarche de Lisbonne.

Le *Journal de Bruxelles* signale un fait singulier qui se passe dans le royaume de Belgique : En ce moment une société française achète tous les journaux belges qui veulent bien se vendre ! Elle est déjà propriétaire de l'*Observateur*, du *Journal de la Belgique*, du *Télégraphe*, etc. Elle paraît avoir marchandé le *Précurseur d'Anvers*, qui a résisté à la tentation; mais le *Journal de Bruxelles* fait remarquer que si la feuille anversoise ne s'est pas livrée à la société, elle n'en compte pas moins l'acquéreur des journaux vendus parmi les membres de son comité de surveillance. Il y a là-dessous un mystère; mais quel mystère ? La presse belge n'a pas encore réussi à le percer.

(Union).

Morcan.

On écrit de Paris à l'*Union commerciale d'Anvers* :

Puisque l'on cultive et que l'on aime l'anecdote, on aurait pu en dire une très exacte et très curieuse, dont M. de Portalis (fils) a été le héros ou la victime, comme vous voudrez.

L'*Enfant de chœur* de 1804 était en 1811 directeur de la librairie et de l'imprimerie. A ce titre, il jouissait de la franchise, c'est-à-dire que ses lettres lui parvenaient sans passer à la censure. Il était neveu de l'abbé d'Astros, alors vicaire-général du diocèse de Paris, qui profita dans une grave circonstance de cette franchise, car il repart de Rome, sous le couvert et à l'insu de son oncle, la fameuse bulle d'excommunication, qu'il fit afficher à la grande porte de Notre-Dame, d'où la police vint l'arracher. Mais l'Empereur, qui avait à Rome un service de police très bien fait, fut prévenu par le même courrier de l'arrivée de la bulle à l'adresse de M. Portalis : « Pour remettre à M. l'abbé d'Astros. »

Ce jour-là, il y avait aux Tuileries réunion du conseil d'Etat. L'empereur furieux se dirige vers Portalis, qui ne se doutait de rien, et l'apostrophe de la façon la plus vive, en le traitant de Judas. Eperdu, celui-ci quitta les Tuileries, et revint nu tête chez lui, dans la rue du Bac, où il demeurerait, et atterré, en présence de son oncle, calme et digne, il s'écria : « Vous vous êtes perdu, et nous avez tous perdus. » Le lendemain, en effet, l'abbé était jeté en prison; quant à son neveu, j'en ai pas besoin de dire qu'il avait été destitué de toutes ses fonctions.

On pense l'agitation qu'avait produite dans le conseil d'Etat la sortie de l'Empereur. Un membre seul conserva tout son sang-froid. Il prit une plume et écrivit un billet qu'il fit passer à l'Empereur. Il était ainsi conçu : « Sire, si je connaissais un homme plus dévoué que moi au service de S. M. je vous le proposerais humblement pour remplacer M. Portalis. »

Cette humble requête était signée, « François de Neufchâteau. — Il eut la place. »

Quant à l'abbé d'Astros, il resta en prison pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la rentrée de Louis XVIII en 1814. Il se passa même un fait assez curieux à son sujet. On sait que le roi, avant de rentrer aux Tuileries, voulait aller à Notre-Dame où l'on chantait un *Te Deum*. Regu sous le parvis par le clergé métropolitain, ayant à sa tête le chapitre et les vicaires généraux, l'un d'eux, lui ayant adressé un discours, le roi, persuadé que ce ne pouvait être d'autre que l'abbé d'Astros, lui répondit en le félicitant de son courage pour la défense de l'Eglise. Mais le vicaire général, assez troublé du compliment et comprenant l'erreur de Louis XVIII, lui répondit qu'il n'était pas l'abbé d'Astros, et que celui-ci devait être encore en prison. — On l'avait oublié à Vincennes.

M. l'abbé d'Astros, nommé plus tard à l'évêché de Bayonne, est mort, il y a quelques années seulement, cardinal et archevêque de Toulouse.

On lit dans l'*Echo du Pas-de-Calais* :

Un fait aussi inattendu que dramatique, et qui jette très probablement une lumière complète sur un crime dont s'occupent en ce moment encore tous les journaux, s'est passé lundi soir, 6 août, au port de Calais et dans des circonstances fort singulières :

Le vendredi 3 septembre, un étranger arrivait à Calais par le chemin de fer, train de nuit. Il se présentait au bureau de police du port, et y demandait un permis d'embarquement pour l'Angleterre. Mais comme il n'était pas porteur d'un passeport, à l'étranger, mais d'un permis de chasse seulement, on ne crut pas pouvoir le laisser partir, bien que ce permis, récemment délivré par M. le préfet du Loiret, témoignât en faveur de la moralité de son porteur. Injonction lui fut faite de rester en ville jusqu'à nouvel ordre, et M. le commissaire spécial de police préposé au passage s'empressa d'en référer à M. le ministre de l'intérieur.

En attendant, l'étranger, M. Louis Pesty, de Beanne-la-Rolande, dont l'extérieur annonçait une aisance et une certaine habitude du monde, se logea dans un hôtel, où il dina même à côté de divers fonctionnaires publics, se montra au théâtre, et loua un fusil pour aller à la chasse dans les environs du port.

Le dimanche 5, au soir, on n'avait pas encore répondu du ministère, et M. le commissaire spécial de police Vatel crut pouvoir lui accorder la faculté de faire partie de l'excursion calaisienne qui se rendait le lendemain 6, à 7 heures du matin, au port anglais de Ramsgate, mais avec l'engagement d'honneur de rentrer le soir à Calais avec l'excursion. Il prit cependant la précaution de le recommander à la surveillance de M. l'inspecteur spécial de police Meunier, qui faisait partie des excursionnistes.

Les promeneurs français avaient à peine débarké à Ramsgate, que M. le commissaire spécial de Calais recevait une dépêche du ministre qui lui donnait l'ordre d'arrêter M. Louis Pesty, accusé

